



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 30 septembre 2024

Présidence : Monsieur Cédric Longchamp

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 36/2024 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'Etang de Dommartin,

Oùï le rapport de la commission de gestion et finance,

Oùï le rapport de la commission ad hoc,

DECIDE :

1. **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la réfection de l'étang de Dommartin ;
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 50'000 (cinquante mille francs) ;
3. **de financer** cet investissement par la trésorerie courant ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier.

Ainsi délibéré en séance du 30 septembre 2024.

Le président :

Cédric Longchamp



La secrétaire :

Laureen Pittet